



No de résolution
ou annotation



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018, À 19H00
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

À laquelle sont présents Son Honneur le maire monsieur GASTON ALLARD; mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT messieurs les conseillers PIERRE VAILLANCOURT et GAÉTAN GRAVELINE, formant quorum sous la présidence du maire.

Secrétaire d'assemblée : RENÉE LANCE

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2017
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1. Étudiants d'été
 - 5.2. Formations FQM
 - 5.3. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Avis de motion du règlement concernant la création d'un service incendie
 - 6.2. Panneaux de signalisation – deux nouveaux arrêts
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1. Embauche temporaire d'un journalier aux travaux publics suite à un manque de personnel
 - 7.2. Embauche permanente d'un journalier aux travaux publics suite à une retraite
 - 7.3. Vente d'équipement de déneigement
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Abrogation du Règlement 2016-234
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 9.1. Café des aînés
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1. Milieux humides – financement des nouvelles responsabilités
 - 10.2. Déclaration commune - forum des communautés forestières
11. LOISIRS ET CULTURE
12. FINANCES
 - 12.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs de décembre 2017
 - 12.2. Séance extraordinaire le 31 janvier pour l'adoption du budget
 - 12.3. Achat de 4 ordinateurs portatifs et une imprimante portative
13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
 - 13.1. Demande de dons
 - 13.1.1. Courses de motoneige
 - 13.1.2. Phares Ouest
14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
15. CORRESPONDANCE
16. SUIVI DE DOSSIERS
 - 16.1. Entrée sur Baume
17. VARIA
18. HUIS CLOS
19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-01-001

ATTENDU QUE

les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

documents au plus tard 72 heures avant
l'heure fixée pour le début de la séance ;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les
sujets suivants:

- 6.1 Avis de motion du règlement
concernant la création d'un service
incendie
- 6.2 Panneaux de signalisation – deux
nouveaux arrêts
- 7.3 Vente d'équipement de déneigement
- 9.1 Café des aînés
- 12.2 Séance extraordinaire le 31 janvier
pour adoption du budget
- 12.3 Achat de 4 ordinateurs portatifs et une
imprimante portative
- 13.1.1 Courses de motoneige
- 13.1.2 Phare Ouest

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

2018-01-002

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement
pris connaissance du procès-verbal de la
séance ordinaire du 4 décembre 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

d'adopter le procès-verbal de la séance
ordinaire du 4 décembre 2017 avec les
modifications suivantes :

5.2 MODIFIER À :

Ressources	Gaston	Nathalie
humaines		Gaétan
Chutes coulonge	Gaétan	Debbie
		Pierre

5.6 AJOUTER : À L'ARTICLE 3 : Parc Davis,
Bureau de poste et Caisse Populaire;

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 ÉTUDIANTS D'ÉTÉ

2018-01-003

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent la directrice générale adjointe, RENÉE LANCE, à présenter une demande de projet d'été Canada 2018 pour un total de trois étudiants. Soit deux postes de journalier aux travaux publics à 40 heures par semaines et un poste de technicien en loisirs et culture à 30 heures par semaines.

ADOPTÉE

5.3 FORMATION FQM

Nathalie Denault, Christine Francoeur et Lise A. Romain assisteront à la formation.

5.4 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

2018-01-004

Règlement numéro 2018-241 « concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité du village de Fort-Coulonge »

AVIS DE MOTION est par la présente donné par PIERRE VAILLANCOURT qu'un règlement portant le numéro 2018-241 « concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité du village de Fort-Coulonge », sera déposé pour adoption avec ou sans modification à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION D'UN SERVICE INCENDIE

2018-01-005

Règlement «concernant la création d'un service incendies».

AVIS DE MOTION est par la présente donné par DEBBIE LAPORTE qu'un règlement «concernant la création d'un service incendies», sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

6.2 PANNEAUX DE SIGNALISATION – DEUX NOUVEAUX ARRÊTS

2018-01-006

ATTENDU le danger à potentiel élevé d'un accident;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR

QUE deux nouveaux arrêts soient installés sur principale, à l'intersection de Rivet.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN EMPLOYÉ JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS SUITE À UN MANQUE DE PERSONNEL

2018-01-007

ATTENDU QU' il y a un manque de personnel au niveau des travaux publics puisqu'un employé a pris sa retraite, et qu'un employé est en arrêt de travail;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorisent l'embauche de M. TODD DENAULT au poste temporaire de journalier aux travaux publics, et ce, jusqu'à l'embauche d'un nouvel employé permanent ou le retour du responsable des travaux publics.

ADOPTÉE

7.2 EMBAUCHE PERMANENTE DE DEUX JOURNALIERS AUX TRAVAUX PUBLICS SUITE À UNE RETRAITE

2018-01-008

ATTENDU QU' un employé aux travaux publics a pris sa retraite le 31 décembre 2017;

ATTENDU Les retraites anticipées dans les prochaines années;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge procède à l'embauche permanente deux journaliers aux travaux publics.

QUE L'affichage de poste se fasse sur notre site web, le journal du Pontiac, la radio communautaire CHIP et le site d'emploi Québec.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

7.3 VENTE D'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

2018-01-009

ATTENDU QUE certains équipements ne sont pas utilisés ;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge procède à la vente de :

- la remorque pour le club cadet
- le bombardier
- le chasse-neige (anglé)

QUE l'achat d'un nouveau chasse-neige droit (straight blade) soit fait.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-042 ABROGEANT DU RÈGLEMENT 2016-234 ACCEPTANT LE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

2018-01-010

Règlement numéro 2018-242 « abrogeant du règlement 2016-234 acceptant le règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité »

AVIS DE MOTION est par la présente donné par NATHALIE DENAULT qu'un règlement portant le numéro 2018-242 « abrogeant du règlement 2016-234 acceptant le règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité », sera déposé pour adoption avec ou sans modification à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1 CAFÉ DES AINÉS

Lise A. Romain informe le conseil qu'il y aura un café des aînés le 22 janvier, de 9 h 30 à 11 h 30, où il y aura de l'information de disponible pour les proches aidants.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**10.1 MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES
RESPONSABILITÉS**

2018-01-011

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

municipalités de le mise en œuvre des
dispositions de la loi;

ADOPTÉE

**10.2 DÉCLARATION COMMUNE - FORUM DES COMMUNAUTÉS
FORESTIÈRES**

2018-01-012

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des
emplois directs à plus de 106 000 personnes et
représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les
économies de la forêt contribuent à plus de 9,5
milliards de dollars à l'économie québécoise,
dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de
produits forestiers non ligneux et aux activités
récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières
organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec
le 28 novembre dernier, s'est conclu par la
signature d'une déclaration commune par plus
de 14 signataires représentatifs des différentes
activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum
des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires
visant la réalisation des engagements issus de
la déclaration commune du Forum des
communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec
(c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ,
MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. FINANCES

**12.1 LECTURE ET ADOPTION - COMPTES FOURNISSEURS DE
DÉCEMBRE 2017**

2018-01-013

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par NATHALIE
DENAULT et CHRISTINE FRANCOEUR

ET QU' il y a donc lieu de procéder à leur approbation
aux fins de paiement;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

IL EST PROPOSÉ par NATHALIE DENAULT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les membres du conseil présents ce
qui suit :

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 175 555,96 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	23 692,88	\$
Opérations courantes payées	102 428,55	\$
Immobilisations payées		
Opérations courantes à payer	65 916,75	\$
Total	192 038,18	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, RENÉE LANCE, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 11^e jour du mois de janvier 2018.

RENÉE LANCE,
Directrice générale adjointe

12.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 31 JANVIER POUR L'ADOPTION DU BUDGET

2018-01-014

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2018 aura lieu le 31 janvier 2018.

ADOPTÉE

12.3 ACHAT DE 4 ORDINATEURS PORTATIFS ET UNE IMPRIMANTE PORTATIVE

2018-01-015

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge procède à l'achat de 4 ordinateurs portatifs pour les conseillers.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge procède à l'achat d'une imprimante portative pour le chef pompier.

ADOPTÉE

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

13.2 DEMANDE DE DONS

13.2.1 Courses de motoneige

13.2.2 Phare Ouest
LISE A. ROMAIN reviendra avec plus de détail sur le budget annuel.

2018-01-016

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent :

Un don 500 \$ aux courses de motoneige, afin d'aider aux coûts de l'assurance responsabilité et la location d'équipement audio.

ADOPTÉE

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DE DOSSIERS

9.1 ENTRÉE SUR LA RUE BAUME

Problématiques au niveau des questions d'environnement furent résolues.

17. VARIA

18. HUIS CLOS

Il n'y a pas eu de huis clos, cependant les résolutions suivantes ont été adoptées avant la fin de la séance.

18.1 AUGMENTATION TEMPORAIRE DU SALAIRE DE LA DGA

2018-01-017

ATTENDU QUE la Directrice générale adjointe devra assumer temporairement les tâches et responsabilités de la directrice générale;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE son salaire soit bonifié de 12 % à compter du 3 janvier 2018, jusqu'à ce qu'il y ait en place une directrice générale en place à au moins 19½ heures par semaine.

PAR CONTRE elle ne pourra pas accumuler d'heures supplémentaires.

ADOPTÉE

19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

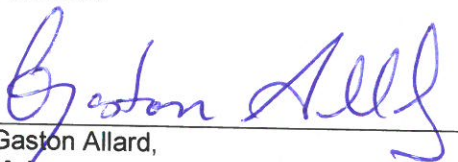
2018-01-018

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

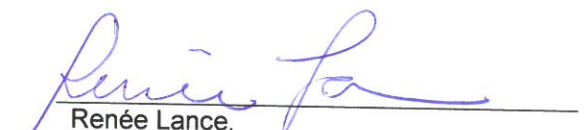
QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 23 h 15.

ADOPTÉE

Président


Gaston Allard,
Maire

Secrétaire


Renée Lance,
Directrice générale adjointe

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».